



Date de révision:  
Révision:  
Remplace la date:

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : EUR-O-CHOC – chlore pour piscines  
Type de produit : Chloroisocyanurate –  $\text{NaCl}_2 (\text{NCO})_3 \times 2\text{H}_2\text{O}$

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Usages identifiés:

Désinfectants, assainissant, fongicides, bactéricides et algicides pour les piscines, les baignoires, les soufflettes

##### Usages déconseillés:

ne pas utiliser dans des articles décoratifs, dans des farces et attrapes et dans des jeux (conformément à l'annexe XVII du Règlement 1907/2006)

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur B-Care Chemicals bvba  
Neteweg 2  
B- 2850 BOOM  
Tel.: +32 (0)3 844 68 81  
Email: sales@b-care.be

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Belgique : Centre antipoison	+32 (0)70 245245
Luxembourg : Centre antipoison	+35 2 8002 5500
Pays-Bas: Centre National d'Information toxicologique	+31 (0)30 2748888

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Acute Tox.4, H302 Nocif en cas d'ingestion  
Eye Irrit. 2, H319 Provoque une sévère irritation des yeux  
STOT SE 3, H335 Peut irriter les voies respiratoires  
Aquatic Chronic 1, H400 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

##### Informations supplémentaires :

EUH031 Au contact d'un acide dégage un gaz toxique

#### 2.2. Eléments d'étiquetage

Composant dangereux: dichloroisocyanurate de soude, dihydraté  
Mention d'avertissement: Attention  
Pictogrammes de danger:





Date de révision:  
Révision:  
Remplace la date:

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

### Mention de danger:

H302	Nocif en cas d'ingestion
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
EUH031	Au contact d'un acide dégage un gaz toxique

### Conseils de prudence:

P102	Tenir hors de portée des enfants
P261	Eviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols
P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé
P273	Eviter le rejet dans l'environnement
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
P301+P312	EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise
P304+P340	EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer
P305+P351 +P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P312	Appeler un CENTRE ANTI-POISON/un médecin en cas de malaise
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche

### Considérations relatives à l'élimination:

P501	Eliminer le contenu/récipient conformément aux règles locales, régionales, nationales et internationales applicables
------	--

### 2.3. Autres dangers

aucune

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Composants Nom chimique	Concentration %	N°-CAS N°-Index N°- Einecs	Classification
Troclosène sodique, dihydraté; sel de sodium de l'acide dichloroisocyanurique, dihydraté	99 %	51580-86-0 613-030-01-7 220-767-7	Acute Tox. 4 H302 Eye irrit. 2 H319 STOT SE 3 H335 Aquatic chronic 1 H410 EUH031(in accordance with CLP 1272/2008)
Chlorure de Sodium 7647-14-5	0,50 %	231-593-8	None



Date de révision:  
Révision:  
Remplace la date:

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

- En général: En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.
- Inhalation: Amener la victime à l'air frais. Tenir le patient au calme dans une position demi-assise.
- Contact avec la peau: Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Rincer la peau soigneusement avec du savon doux et de l'eau en abondance. Consulter un médecin en cas d'irritation permanente.
- Contact avec les yeux: Rincer immédiatement, longuement et abondamment avec beaucoup de l'eau, les paupières ouvertes. Consulter un oculiste en cas d'irritation permanente.
- Ingestion: Laver la bouche soigneusement avec beaucoup et donner de l'eau à boire. Consulter immédiatement un médecin.  
**IMPORTANT : Ne jamais faire boire une personne inconsciente**

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Oculaire : Un irritation grave et/ou brûlures peuvent survenir suite à une exposition oculaire. Le risque de provoquer un affaiblissement de la vue et des dommages à la cornée.
- Dermique : Une exposition dermique risque de provoquer de graves irritations et/ou des brûlures caractérisées par une rougeur, une tuméfaction et la formation de croûtes. Toute exposition prolongée de la peau risque de provoquer des dommages irréversibles.
- Inhalation : Irritant au nez, à la bouche, à la gorge et aux poumons. Il peut aussi provoquer des brûlures des voies respiratoires avec la formation d'une œdème aux poumons qui risque d'entraîner un essoufflement, une respiration sifflante, un étouffement, une douleur dans la poitrine et un affaiblissement de la fonction des poumons. Toute inhalation à hautes concentrations risque de provoquer des dommages irréversibles aux poumons du fait de l'action corrosive sur les poumons.
- Ingestion : L'irritation et/ou les brûlures peuvent affecter tout l'appareil digestif, y compris l'estomac et les intestins, avec apparition de nausées, vomissements, diarrhées, douleurs abdominales, saignements et/ou ulcères des tissus. Toute ingestion provoque de graves dommages de l'appareil digestif avec la possibilité de causer une perforation.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'antidote spécifique. Traiter en fonction des symptômes et des besoins. En cas d'ingestion NE PAS faire vomir.

#### 4.4 Conditions médicales aggravées par exposition :

Asthme, maladie respiratoire et cardio-vasculaire.



Date de révision:  
Révision:  
Remplace la date:

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

### RUBRIQUE 5: Mesure de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

De l'eau en abondance. Ne pas utiliser d'extincteur chimique sec contenant des composés d'ammoniaque.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Chauffé jusqu'à décomposition, le produit peut libérer des fumées toxiques et corrosives de trichlorure d'azote, de chlore et de monoxyde de carbone

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant. Porter un vêtement de protection totale. Refroidir les conteneurs en vaporisant de l'eau. Sur les petits incendies, utiliser une pulvérisation ou un brouillard d'eau. Sur les gros incendies, utiliser un déluge important ou des jets diffusés.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour de petites fuites dans des zones bien ventilées, porter un appareil de protection respiratoire complet ou partiel bien ajusté et agréé par le NIOSH ou un appareil respiratoire filtrant de protection et équipé de cartouches de chlore. Des gants de protection contre les produits chimiques doivent être portés en cas d'utilisation d'un appareil de protection respiratoire partiel. Outre une protection respiratoire, porter une combinaison ; des gants résistants aux produits chimiques ; des chaussures résistants aux produits chimiques et une casque résistant aux produits chimiques pour une exposition aérienne. Pour le nettoyage de fuites importantes ou de petites fuites sèches dans des zones confinées, porter un appareil de protection respiratoire complet équipé de cartouches de chlore ou un appareil de protection respiratoire alimenté par air de pression positive. De plus, la protection corporelle doit inclure des vêtements imperméables recouvrant tout le corps pour empêcher tout contact direct avec le matériel. Les soucis de protection doivent aussi s'appliquer aux conditions suivantes : si le matériel devient humide/mouillé ou contaminé dans un container, la formation de gaz de trichlorure d'azote peut survenir et un état explosif peut être présent.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts, le sol et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

On peut trouver des concentrations dangereuses dans l'air, dans des zones de déversements locales et immédiatement en aval. Si le matériel déversé est encore sec, ne pas verser d'eau directement sur ce produit. Ceci pourrait causer le dégagement de gaz.

Sur le sol : Ne pas contaminer le matériel déversé avec des matériaux organiques, de l'ammoniac, des sels d'ammonium ou de l'urée. Nettoyer tout le matériel déversé avec des équipements dédiés propres et secs et le placer dans un conteneur sec et propre.

Dans l'eau : Le matériel est plus lourd et plus soluble en solution aqueuse. Stopper l'écoulement du matériel dans l'eau dès que possible. Commencer immédiatement la surveillance du chlore disponible et du pH.

Dans l'air : On peut supprimer les vapeurs en utilisant un brouillard d'eau.



Date de révision:  
Révision:  
Remplace la date:

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter contact avec la peau, les yeux.

**Préventions des incendies et des explosions:** pas de flamme nue. Ne pas fumer.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Exigences concernant les lieux et conteneurs:** conserver dans un emballage bien fermé,

Stocker dans un endroit bien ventilé. Garder la température en-dessous de 50° C.

**Indications concernant le stockage commun:** Conserver à l'abri des sources d'ignition et de chaleur (>50° C) dans son emballage d'origine, au sec.

**Autres indications sur les conditions de stockage:** tenir les emballages bien fermés

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Composants CAS	% en poids	ACGIH-TLV	UK EH40 MEL Data – TWA	Valeurs limite du TRGS 900 de l'Allemagne mak data
Troclosène sodique, dihydraté 51580-86-0	99 %	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé
Chlorure de sodium 7647-14-5	0 – 1 %	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

**Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Utiliser la ventilation par aspiration locale pour minimaliser la poussière et les niveaux de chlore là où l'usage industriel intervient.

Autrement, garantir une bonne ventilation générale.

**Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail**

Valeur limité (B) ppm non applicable

Valeur limité (B) mg/m3 non applicable

**Remarques supplémentaires:** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

**Equipement de protection individuel:**

**Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant chaque pause et en fin du travail.

Eviter tout contact avec les yeux et la peau.



Date de révision:  
Révision:  
Remplace la date:

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

**Protection respiratoire:** éviter de respirer les poussières. En cas de conditions poussiéreuses, porter un appareil de protection respiratoire complet NIOSH/OSHA avec cartouches de chlore pour une protection contre les gaz de chlore et préfiltre poussière/brouillard.

### Protection des mains:



Gants de protection néoprène

Le matériel des gants doit être imperméable et résistant au produit/à la substance/à la préparation. Néoprène (0,67 mm)

### Protection des yeux:

Lunettes de sécurité contre les produits chimiques pour éviter tout contact oculaire.



Dans les installations industrielles des lunettes antiéclaboussures peuvent être nécessaires.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme:	Granulés sous forme de solide ou comprimés
Couleur:	Blanc
Odeur:	Comme du chlore doux
Seuil d'odeur :	Non déterminé
pH :	6-6,5 (1% solution)
Point/intervalle de fonte :	Sans objet
Point/intervalle d'ébullition :	Sans objet
Point d'éclair:	Sans objet
Taux d'évaporation(éther=1):	Non applicable aux conditions standards
Inflammabilité (solide, gaz) :	Indéterminé(e)
Pression de vapeur :	Non applicable aux conditions standards
Densité de vapeur :	Non applicable aux conditions standards
Densité :	Densité au robinet = 0,974 g/ml – densité au déversement = 1,083 g/ml
Solubilité :	
Dans l'eau	24-25 g/100g
Octanol/eau répartition	Log Pow - -0.0056 (estimé)
Température auto-ignition :	Pas auto-ignition
Viscosité :	Sans objet
Dangers d'explosion :	Indéterminé(e)s
Propriétés comburantes :	Pas d'oxydation
Température de décomposition:	A 50°C la perte de 1 mol. d'eau ; un deuxième à 95°C ; entrée en décomposition à 240-250°C
Tailles des particules :	Ne pas inhaler
Limites d'explosion :	Non déterminé



Date de révision:  
Révision:  
Remplace la date:

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Aux environs de 50°C commence à perdre une mole de H<sub>2</sub>O

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable sous conditions normales

#### 10.3 possibilité de réactions dangereuses

Si le matériel devient humide/mouillé ou contaminé dans un conteneur, la formation de gaz de trichlorure d'azote peut survenir et un état explosif peut être présent

#### 10.4. Conditions à éviter

Ne pas emballer dans du papier ou carton. Chauffer au-dessus de 240°C

#### 10.5. Matières incompatibles

Matériaux organiques, réducteurs, matériaux contenant de l'azote, autres oxydants, acides, produits alcalins, huiles, graisse, sciure, extincteur à sec

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Trichlorure d'azote, chlore, monoxyde de carbone

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë:

-Rat, oral DL50 1671 mg/kg  
-Lapin, dermique LD50 >5000 mg/kg

Grave détérioration/irritation des yeux Corrosif  
Corrosion/irritation de la peau Corrosif

Sensibilisation des voies respiratoires ou de la peau N'est pas un agent sensibilisant

Danger immédiate pour la vie ou la santé (IDLH) Aucun niveau n'a été établi pour les composants ou le produit lui-même

Mutagénicité Non mutagène dans cinq variétés de salmonelle avec ou sans activation métabolique

Cancérogénicité Non classé par CIRC, OSHA, EPA. Pas inclus dans le Rapport des produits cancérogènes NTP11



Date de révision:  
Révision:  
Remplace la date:

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

### Toxicité reproductrice

Le produit est administré par la bouche à des souris pleines avec 6 jours à 15 jours de gestation. L'acide dichloroisocyanurique de sodium n'induit pas d'effets tératogènes importants

### Toxicité d'organes cibles spécifiques (STOT) – exposition répétée

Toute exposition à une inhalation chronique pourrait entraîner un affaiblissement de la fonction des poumons et des dommages irréversibles aux poumons. Dans l'étude d'eau potable sur 28 jours étendue à 59 jours (rat):NOAEL = 115 mg/kg bw/jour

### Conditions médicales aggravées par exposition

Asthma, maladie respiratoire et cardio-vasculaire

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### Toxicité aquatique:

-96 heures LC50 Poisson	0,22 mg/l (rainbow trout) 0,28 mg/l (bluegill sunfish)
-48 heures LC50 Daphnie Magna	0,2 mg/l

#### Toxicité aviaire:

-colin de virginie, oral LD50	730 mg/kg
-canard malard oral LD50	3300 mg/kg
-canard malard, alimentaire LC50	>10.000 ppm
-colin de virginie, aliment. LC50	>10.000 ppm

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Difficilement biodégradable. S'hydrolyse rapidement dans l'eau en acide cyanurique.

### 12.3. Potentiel de Bioaccumulation

Pas censé à se bio-accumuler

### 12.4. Mobilité dans le sol

L'acide cyanurique est faiblement absorbé et très mobile dans tous les sols

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ne répond pas aux critères d'évaluation PBT ou vPvB

### 12.6. Autres effets néfastes

Aucun à notre connaissance





Date de révision:  
Révision:  
Remplace la date:

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Inventaire européen (EINECS) : figurant dans l'inventaire
- Directive 98/24/CE du Conseil du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail
- Décision 2001/118/CE de la Commission du 16 janvier 2001 modifiant la Décision 2000/532/CE en ce qui concerne la liste de déchets
- Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les Directives 67/548/EEG et 1999/45/EG et modifiant le Règlement (CE) n° 1907/2006
- Règlement (EU) n° 453/2010 de la Commission du 20 mai 2010 modifiant le Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)
- Les restrictions à l'annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006 doivent être respectées

#### 15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de sécurité chimique a été effectuée

### RUBRIQUE 16: Autres informations

**Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s) : 1, 2, 4, 7, 8, 9,10, 11, 12, 15 et 16**

Sources des données utilisées : Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances (producteur, cartes chimiques, ...) Voyez aussi sur l'adresse internet : <http://apps.echa.europa.eu/registered/registered-sub.aspx#search>

#### Mentions (EU)H

H302	Nocif en cas d'ingestion
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
EUH031	Au contact d'un acide dégage un gaz toxique

#### Liste des abréviations et acronymes :

- Acute Tox. 4 : toxicité aiguë 4 – catégorie 4
- ADN (Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voies de Navigation intérieur)
- ADR (Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route)
- Aquatic Chronic 1 : Danger pour le milieu aquatique – danger chronique – catégorie 1
- CO : monoxyde de carbone
- DNEL (Derived No Effect Level) : un niveau d'exposition estimé sécurité
- EC50 : concentration effective médiane
- EmS (Emergency Schedule) : le premier code fait référence à l'annexe relative aux incendies et le deuxième code renvoie au barème de déversement pertinentes
- Eye Irrit. 2 : irritation oculaire – Catégorie 2
- IATA (International Air Transport Association) : provisions relatives au transport international des marchandises dangereuses par air
- IMDG (International Maritime Dangerous Goods code) : code international relatif au transport des marchandises dangereuses par mer



Date de révision:  
Révision:  
Remplace la date:

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

- LC50 : Concentration létale médiane
- LD50 : Dose létal médian
- NFPA (National Fire Protection Association) ou diamant de feu
- NOx : oxydes d'azote
- NVCi : Centre national d'information toxicologique
- OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques
- PVC : polychlorure de vinyle
- PBT : persistante, bioaccumulable et toxique
- PNEC (Predicted No Effect Concentration) : concentration en duquel l'exposition à une substance sans effet
- REACH : Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques
- RID (Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail) : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
- STOT SE 3 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique – Catégorie 3
- SOx : oxydes de soufre
- vPvB : très persistante et très bioaccumulable

L'information donnée ci-dessus est, à notre connaissance, juste et complète à la date de publication de cette fiche de données de sécurité. Elle ne s'applique qu'au produit mentionné et ne donne aucune garantie pour la qualité et l'exhaustivité des caractéristiques du produit, ainsi que dans le cas d'autres procédés industriels ou de mélanges. L'utilisateur du produit est responsable de s'assurer que les informations sont d'application et complètes en ce qui concerne l'usage spécial qu'il fait du produit. B-Care Chemicals sprl n'accepte aucune responsabilité pour dommage ou perte qui résulterait de l'utilisation de ces données.